Grosrouvre

Le bulletin municipal

n° 87, Juin 2021

Ouvert

Auberge du Chasseur

Restaurant • Hôtel • Caviste

Ouvert

http://www.mairie-grosrouvre.fr

Le mot du Maire

Dans un contexte complexe pour tous, voire complexe pour la démocratie, grâce à l'engagement de l'ensemble du conseil municipal, du personnel de la mairie, des enseignants et du personnel de l'école, du personnel de la cantine, des services de la poste et des associations ainsi que de nombreux habitants de la commune, notre village a pu continuer et poursuivre les projets annoncés à l'aube de cette année. Vous pourrez lire dans notre bulletin l'état d'avancement de nombreux projets ainsi que la belle vitalité de nos associations.

Certes les travaux d'enfouissement de la haute tension ou de la fibre, l'alimentation de l'antenne, l'extension de l'assainissement ont impacté vos déplacements et repoussent à juste titre certaines améliorations de la voirie qui restent programmées. Le stationnement sécurisé pour l'école ouvrira dès la rentrée prochaine. Comme annoncé, le toit de l'école sera rénové dans son intégralité durant l'été.

La vaccination apparue au cours de ce premier semestre a constitué un fort élément d'espoir dans l'évolution de cette pandémie, et la mairie a souhaité en faciliter l'accès pour ses habitants. Plusieurs centres ont répondu favorablement à nos sollicitations et plus particulièrement le centre de vaccination des Mesnuls. Que l'ensemble des personnels de ce centre soit ici remercié pour leurs réponses et leur organisation. A présent, les disponibilités en vaccins sont plus fluides, et la mairie peut être sollicitée en cas de difficulté éventuelle.

Nous devrions enfin pouvoir nous réunir le 3 juillet et partager des moments chaleureux et amicaux qui nous ont bien manqués.

Continuons ensemble à faire battre le cœur de ce village !

Sommaire

ZOOM SUR LA VACCINATION.....4

ZOOM SUR LA FIBRE 5

ENVIRONNEMENT.....6

ENFANCE.....7

DOSSIER URBANISME VOUS AVEZ UN PROJET ? 8

DOSSIER URBANISME CE QU'IL FAUT SAVOIR 9

MAM.....10

CULTURE 11

VIE ASSOCIATIVE 12

INFOS PRATIQUES.....14

Directeur de publication : Yves Lambert.

Bulletin préparé par la commission information du conseil municipal et le secrétariat. Le bulletin municipal accueille la communication des associations grosrouvroises .

Conseil municipal
Séance du 10 décembre 2020

- Vote du budget supplémentaire .
- Opposition au transfert de la compétence PLU à l'interco.
- Prolongation du contrat d'affermage avec la société SAUR France pour une durée de 6 mois
- Dépôt des listes de la commission Délégation de Service Public
- Rénovation énergétique de la poste communale, demande de subvention « la poste » et fonds de concours CCCY.
- Demande de création d'un carnet, sa mise à jour et la réalisation de travaux d'entretien de l'église et du monument aux morts, auprès du Département
- Délibération autorisant le maire à la convention avec la Préfecture des Yvelines pour la transmission des actes par voie dématérialisée .

Conseil municipal
Séance du 26 janvier 2021

- Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget de la commune.
- Délibération des membres de la commission Délégation de Service Public.
- Délibération sur le rapport de principe du mode de gestion.
- Rapports annuels 2019 du SYRAE.

NB : l'intégralité des délibérations est consultable sur le site de la mairie.

Les délibérations du Conseil municipal

Séance du 16 mars 2021

- Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget de la commune – assainissement M49.
- Délibération sur l'approbation du rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) transmis par la CCCY .
- Délibération sur la mise en œuvre d'un dispositif d'aide exceptionnelle communale à l'immobilier d'entreprises à destination des établissements éligibles de la Commune – deuxième phase.
- Délibération sur une demande de subvention de fonds de concours intercommunal pour la rénovation des toitures de l'école communale.

Séance du 13 avril 2021

- Reprise anticipée 2020 – Budget M49.
- Vote du Budget primitif 2021, Commune et assainissement
- Délibération sur les taux des taxes locales 2021 (inchangés).
- Délibération sur une demande de subvention DETR 2021 – projet école numérique .
- Délibération sur une demande de subvention DETR 2021 – rénovation des toitures de l'école communale.
- Délibération approuvant l'extension du réseau eaux usées Route de la Surie.
- Modalités d'octroi de cadeaux au personnel pour départ à la retraite ou médaille du travail ou évènements familiaux.

Commémoration du 8 mai

Ce 8 mai 2021, le conseil municipal de Grossrouvre a commémoré le 76e anniversaire de la victoire de 1945 sur la barbarie nazie. Monsieur le maire a lu la liste des morts pour la France et fait observer une minute de silence. Deux gerbes ont été déposées sur le monument aux morts, l'une pour le conseil départemental, par Madame Pauline Winocour-Lefebvre, l'autre par Monsieur le maire qui a ensuite lu le message de Madame Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants.

Rappelant les sacrifices consentis pour vaincre, Madame Darrieussecq concluait ainsi son propos : « Cela fut rendu possible par le combat acharné des armées françaises et des armées alliées, par les Forces françaises Libres qui jamais ne cessèrent la lutte, par le dévouement des résistants de l'intérieur, par chaque Française et Français qui a refusé l'abaissement de la France et la négation de ses valeurs. Notre gratitude demeure indéfectible. Entendons les mots de Malraux : « *Un monde sans espoir est irrespirable* ».

La victoire de 1945 est le succès de l'espérance, mais elle est aussi l'aube d'un nouvel effort collectif pour la reconstruction, pour la paix et pour l'Europe. Hier comme aujourd'hui, face aux épreuves et aux crises du temps, la Nation française se tient debout, résiliente et espérante. « Unis et solidaires, souvenons-nous de l'adversité » surmontée et de la liberté reconquise.

ZOOM SUR LA VACCINATION

Depuis le 31 mai, la vaccination contre la COVID 19 est ouverte à toutes les personnes âgées de 18 ans et plus (ou de 12 à 18 ans accompagnées de leurs parents). Des créneaux sont régulièrement ouverts dans le centre des Mesnuls en fonction de la dotation fournie par l'ARS.

Depuis son ouverture, le centre a vacciné plus de 12 000 personnes. La campagne se poursuit, au rythme des livraisons de doses, en ce moment plus de 2000 par semaine.

La commune de Grosrouvre s'est mobilisé sous l'impulsion de son CCAS et du secrétariat pour permettre à toutes les personnes éligibles de pouvoir disposer de créneaux réservés pour la commune. Le CCAS a mis à disposition des personnes qui en avaient besoin des voitures et des accompagnateurs pour se rendre au centre de vaccination.

Activation du plan canicule

En ce début d'été 2021, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) relance une campagne d'inscription des personnes âgées, handicapées ou isolées souhaitant bénéficier d'une aide ou d'une prise en charge en cas de forte chaleur.

Pourquoi s'inscrire sur le registre ?
En cas de fortes chaleurs, les personnes inscrites sur le registre bénéficient d'un suivi par les équipes du CCAS : appels téléphoniques, visites à domicile et rappel des bons réflexes à adopter, etc.

Qui peut s'inscrire sur le registre ?
Les personnes qui peuvent figurer sur le registre nominatif sont :
Les personnes âgées de 65 ans et plus qui résident à leur domicile et sont isolées sans visite de leur entourage

Comment s'inscrire sur le registre ?

Pour vous inscrire ou inscrire un proche, prenez contact avec les équipes du CCAS par téléphone au 01 34 86 06 12 ou par mail mairie.grosrouvre@wanadoo.fr

Les informations suivantes vous seront demandées :
nom et prénom, date de naissance, adresse, numéro de téléphone,

LA FIBRE

Robert Valière, Directeur Général de Yvelines Fibre, nous explique tout ce qu'il faut savoir sur l'arrivée de la fibre dans notre commune avec une commercialisation à compter de septembre 2021.

Quand notre commune sera-t-elle ouverte à la fibre ?

La commercialisation des offres Fibre Optique est prévue sur votre commune au cours du mois de septembre et pourra s'étaler sur quelques mois en fonction des contraintes du terrain.

Le déploiement du réseau est progressif; les travaux sont en cours et nous avons de nombreux travaux de génie civil car les infrastructures souterraines sont en mauvais état.

Comment savoir si mon logement est éligible ?

Un outil d'éligibilité est mis à disposition sur notre site internet www.yvelinesfibre.fr

Qui sont les opérateurs fibre qui commercialiseront des offres haut Débit sur la commune ? Comment les contacter ?

Les fournisseurs d'accès à Internet nationaux présents sur le réseau sont Coriolis, Ibloo, K-Net, Nordnet, Orange, Ozone et Vidéofutur. Ces opérateurs seront présents dès l'ouverture pour la commune.

Pour les autres fournisseurs d'accès, et notamment Bouygues Telecom, Free et SFR, la date d'ouverture à la commercialisation est propre à leur calendrier d'arrivée sur le réseau, et ceci ne dépend que de leur capacité à se raccorder rapidement à notre réseau.

Prenons un exemple, j'ai un abonnement ADSL avec un autre opérateur, et je veux passer à la Fibre, faut-il changer d'opérateur ?

Oui si votre opérateur n'a pas d'accord signé avec Yvelines Fibre et qu'il ne propose pas d'offres sur le réseau Fibre déployé sur votre commune, vous devrez donc changer de fournisseur d'accès .

Quel est le coût d'un raccordement ?

Les frais de mise en service peuvent être offerts par votre fournisseur d'accès.

Toutefois, dans le domaine privatif, si des travaux sont nécessaires pour raccorder la fibre (problèmes d'infrastructures indisponibles notamment) les coûts sont à la charge du propriétaire.

Quelle est la durée de l'intervention de raccordement ?

La durée d'intervention de raccordement varie de 2 h à 3 h selon la configuration de votre logement. Pensez tout de même à libérer une demi-journée dans votre emploi du temps pour ce type d'intervention.

Retrouvez l'intégralité de cet entretient sur la page spéciale fibre rubrique "actualités" du site Internet de la commune

Construction des nouveaux ateliers municipaux

Dans quelques semaines les ateliers municipaux vétustes situés dans le centre du village déménageront pour de nouveaux locaux plus fonctionnels et plus vastes.

Un bâtiment bois de 250 m² s'insérant dans l'environnement boisé du Champ Moulin est en cours d'achèvement. Il comprendra un vaste espace pour le stockage des matériels et des produits tel que le sel hivernal. Une partie au toit terrasse végétalisé abritera notamment des installations sanitaires pour le personnel.

Le bâtiment est séparé de la route par une cour permettant aux engins et camions de livraison de manœuvrer en toute sécurité.

L'accès à cette cour est séparé de celui du stationnement voisin dévolu à l'école.

Les nouveaux ateliers communaux en construction (mai 2021)

Les nouveaux ateliers communaux, couverture et bardage.

Un contrat d'assainissement renouvelé pour 10 ans avec la SAUR

La commune de Grosrouvre est dotée d'une station d'épuration d'une capacité de 1500 habitants. Elle délègue l'ensemble des prestations concernant l'assainissement à une société fermière, la SAUR, située à Galluis, qui assure pour le compte de notre commune la maintenance de nos installations, et l'entretien de nos 17 kilomètres de réseau.

Nous étions arrivés au bout du contrat de 10 ans qui nous liait avec la SAUR. La procédure de renouvellement d'un tel contrat est longue puisqu'elle s'assimile à une délégation de service public. Nous sommes heureux d'annoncer qu'après plusieurs mois de travail avec IRH, notre prestataire conseil, nous avons finalement renouvelé ce contrat pour 10 ans, avec la SAUR. Nous nous réjouissons de ce renouvellement avec une entreprise de proximité, de taille humaine, capable d'intervenir dans des délais extrêmement courts, afin d'offrir à notre commune et à ses habitants une très bonne qualité de service.

Valoriser ses déchets végétaux

Des collectes de déchets végétaux sont organisées durant 37 semaines porte à porte pour une majeure partie des communes dans des sacs en papier.

Comme pour les déchets encombrants, pour des raisons évidentes de taux de remplissage des camions et d'occupation du domaine public, **pas plus d'un mètre cube par foyer et par passage ne sont admis, ce qui représente au maximum 10 sacs.**

Pour 2021, les collectes ont débuté lundi 29 mars.

Les déchets végétaux peuvent être également jetés dans des composteurs. Avec le badge de déchetterie, ces derniers peuvent être retirées au siège du SIEED. Un seul bac est mis à disposition par foyer. Selon la législation en vigueur et afin de réduire la production de déchets végétaux, il est également préconisé de garder ses tontes ou d'effectuer du mulching.

Élagage et entretien des haies en bordure des voies publiques

En cette saison estivale, arbres et arbustes ont bien poussé et les haies des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en entravant la circulation des piétons et des véhicules et en réduisant la visibilité.

Afin d'éviter ces difficultés, la commune rappelle aux propriétaires riverains qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations en bordure de domaine public. La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait...

Rappel des obligations de taille et d'élagage des propriétaires riverains :

- Élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).
- Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (Electricité, téléphonie, éclairage public)
- Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).
- Les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.

Notre école

Chronique

L'année scolaire 2020-2021 touche à sa fin . Nous espérons que la prochaine ne sera pas placée sous le signe du protocole sanitaire.

Malgré toute la bonne volonté et les efforts de tous, cela devient de plus en plus difficile. Nous avons tous envie d'ôter les masques et de pouvoir retrouver nos moments collectifs qui nous manquent.

La rentrée 2021 se profile positivement puisque nous allons accueillir 15 nouveaux élèves de plus, ce qui devrait assurer la survie de la quatrième classe.

Dans le respect des règles, et afin de créer un moment commun nous allons recevoir un spectacle au sein de l'école, financé par l'Usep et pour tous les élèves.

Toute l'équipe pédagogique vous souhaite de pouvoir profiter des congés d'été qui arrivent.

Mobilisation contre une fermeture de classe

Alors que les effectifs de notre école observent une forte hausse cette année (+15 élèves pour un total de 95 élèves), les services de l'académie ont proposé de supprimer une classe lors d'un comité technique au mois de février dernier. Avec le soutien de la Député Aurore Bergé et de la Sénatrice Toine Bourra, la commune s'est mobilisé pour garder ses quatre classes.

Pourquoi défendre le maintien de cette quatrième classe ?

Car les effectifs prévisionnels de l'école sont à la hausse pour la rentrée 2021,
Car une telle décision va à l'encontre des efforts déployés par les équipes enseignantes et les services communaux pour mettre en place des protocoles sanitaires évitant tout brassage et fermeture de l'école,
Car cette fermeture entraînerait inexorablement des conditions d'enseignement dégradées pour les élèves.
Car l'école est un domaine prioritaire pour notre commune qui investit à nouveau cette année : mise à niveau des outils numériques (achat de 4 écrans numériques), création d'une aire de stationnement sécurisée, qualité d'une cantine fait maison et rénovation intégrale du toit de l'école.

Le maire, l'équipe municipale, le directeur ainsi que l'équipe enseignante mettent tout en œuvre, au quotidien, pour que l'école de Grosrouvre soit un lieu de socialisation et d'enseignement de grande qualité.

Vous avez un projet ?

Le conservatoire des chênes, exemple de restauration d'une continuité écologique

Pourquoi des règles d'urbanisme ?

Le territoire de la France est le patrimoine commun de la nation. **La commune** en est le gestionnaire et le garant local dans le cadre de **ses compétences :** sécurité et salubrité publiques, aménagement du cadre de vie, protection des milieux naturels et des paysages, préservation de la biodiversité par la conservation ou la restauration des continuités écologiques.

Comment sont-elles édictées ?

Les règles générales applicables, en matière d'utilisation des sols, sont définies par les communes dans leur **plan local d'urbanisme** (PLU). Elles définissent la localisation, la desserte, l'implantation et l'architecture des constructions, la tenue descente des propriétés et des édifices ainsi que leur mode de clôture.

Importance décisive de la concertation :

C'est le PLU approuvé par le conseil municipal du 6 décembre 2018 qui régit aujourd'hui notre urbanisme. **Avant tout projet d'urbanisme** sur notre commune, acquisition d'une propriété, construction ou extension d'une habitation, édification d'une annexe, **renseignez-vous en mairie** pour connaître la zone urbaine et les règles afférentes à votre projet. **Un élu**, maire ou adjoint délégué à l'urbanisme, **est à votre disposition sur rendez-vous pour vous informer et vous conseiller.** Une étude préalable vous fera gagner du temps en vous épargnant une demande de pièce complémentaire voire un refus.

Le bon ordre des démarches

Concevoir

Dans quel cas doit-on recourir à un architecte ?

Pour toute nouvelle construction dont la **surface de plancher** est **supérieure à 150 m²**. De même, pour agrandir une construction existante, vous devez recourir à un architecte si la surface de plancher ou l'emprise au sol après travaux dépassent 150 m².

Comment calcule-t-on la surface de plancher ?

La surface de plancher correspond à la somme des surfaces de tous les niveaux construits, clos et couvert, **dont la hauteur de plafond est supérieure à 1,80 m.** Elle se mesure au nu intérieur des murs de façades de la construction : elle ne prend ainsi pas en compte l'épaisseur des murs extérieurs, y compris celle des matériaux isolants.

Quelle est la durée de validité d'une autorisation d'urbanisme ?

Le permis de construire, d'aménager, de démolir ou la déclaration préalable de travaux ont une durée de validité de **3 ans**. L'autorisation est périmée si vous n'avez pas commencé les travaux dans les 3 ans ou si, passé ce délai, vous les interrompez pendant plus d'un an à compter de la notification de la décision du maire. L'autorisation peut être prolongée **deux fois pour une durée d'un an.**

De jolies tuiles plates, rouge flammé

Petites tuiles plates, terres cuites mélangées

Comment transformer un local en logement ?

Vous devez déposer une demande de **permis de construire.**

Quelles sont les règles pour l'implantation d'une clôture ?

Le PLU limite les clôtures à **2 m. de hauteur** et précise les matériaux autorisés. Une déclaration préalable est exigée.

Faut-il une autorisation d'urbanisme pour installer un abri de jardin ?

Cela dépend de sa superficie. Aucune autorisation n'est requise pour une emprise au sol égale ou inférieure à 5 m² mais consultez le PLU pour les marges de recul et les matériaux autorisés. Pour une emprise au sol comprise entre 5 m² et 20 m², une déclaration préalable est exigée. Au-delà, il faut un permis de construire.

Ce qu'il faut savoir

Variété du bâti d'un hameau

Formaliser

Avant d'engager des travaux quels qu'ils soient, vous devez **obtenir une autorisation**, déclaration préalable ou permis de construire. Les demandes d'urbanisme sont des documents administratifs qui donnent les moyens à l'administration de vérifier que les constructions projetées sont conformes au plan local d'urbanisme.

Déclaration préalable ou DP (Cerfa n° 13703*07) : contrairement aux apparences, la DP est une demande d'autorisation d'effectuer des travaux de ravalement, couverture, clôture, la réalisation d'une piscine ou la construction d'un abri de jardin (cf. ci-dessus). Une déclaration préalable de travaux est exigée quand vous créez une emprise au sol ou une surface de plancher de plus de 5 m^2 et inférieures ou égales à 20 m^2. Vous pouvez créer jusqu'à 40 m^2 d'extension en déposant une DP si l'agrandissement ne porte pas la surface totale à plus de 150 m^2 de surface de plancher. Dans tous les autres cas vous devrez constituer un permis de construire.

Permis de construire ou PC (Cerfa n° 13409*07) : il est exigé pour tous les travaux de grande importance, constructions nouvelles indépendantes de tout bâtiment existant et agrandissement d'une maison si les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m^2 (cf. ci-dessus). Le PC est également exigé lorsque les travaux ont pour effet de modifier la structure porteuse ou la façade du bâtiment, lorsqu'ils ont pour but un changement de destination ou lorsqu'ils portent sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un secteur sauvegardé nécessitant l'avis de l'architecte des Bâtiments de France (ABF).

Pour toutes les autres démarches, certificat d'urbanisme, permis d'aménager, permis de démolir, alors n'hésitez pas à nous consulter.

Remarque importante : La réalisation de travaux sans autorisation ou non conformes à l'autorisation obtenue constitue une infraction. La majeure partie des **infractions aux règles d'urbanisme sont des délits qui engagent votre responsabilité pénale.**

Exécuter.

Lors du **dépôt de votre demande**, la mairie vous remettra un récépissé comportant un numéro d'enregistrement et la date à partir de laquelle commencera l'**instruction** de votre dossier. Celle-ci est en général de **deux mois**, plus un mois en cas de nécessité de consultation de certains services tel l'ABF. Avant l'expiration de ce délai, vous recevrez par recommandé un **arrêté du maire** vous autorisant à engager les travaux ou vous donnant les raisons de son opposition (l'absence d'avis dans les deux mois valant autorisation tacite). Dès sa réception, vous devez **afficher cet arrêté** sur votre terrain.
Attention : vous ne pouvez commencer les travaux que deux mois à compter du début de l'affichage (c'est le délai de recours des tiers).

Sources : PLU de Grosrouvre (consultable sur le site de la commune) ; service-public.fr

Un appareillage irrégulier, des enduits bien beurrés

La MAM affiche complet pour septembre !

Marc Winocour, maire honoraire, et son équipe ne s'étaient pas trompés en créant avec les trois excellentes assistantes maternelles en place la Maison d'Assistantes Maternelles de notre village, répondant ainsi à besoin évident des familles.
En effet, pour la rentrée de septembre tous les contrats sont signés avec les parents. Cinq petits rejoindront les bancs de l'école maternelle et seront remplacés par des nouveaux arrivants, tous de Grosrouvre.

Afin de faire face à la Covid 19, les conditions sanitaires sont requises pour un accueil optimal et le personnel est vacciné.

Les assistantes maternelles poursuivent la mise en place du projet pédagogique garantissant le respect de la personnalité de chaque enfant, de son rythme tout en stimulant son épanouissement, sa créativité par des activités variées, des ateliers et des sorties.

La préparation des repas est faite sur place avec des produits frais, locaux, bio ou issus d'une agriculture raisonnée.

Il y a cent ans...

... il y avait une pouponnière à Grosrouvre

Le bon air de Grosrouvre était recherché par les Parisiens pour leurs enfants.. Au recensement de 1911, Madame Houdebine Georgette, du Chêne-rogneux, se déclare nourrice. Elle déclare simultanément six enfants à son domicile, trois nourrissons et trois autres enfants nés en 1902, 1906 et 1908. Ils sont originaires de Paris, et des communes du département de la Seine.

Au recensement de 1921, Madame Duluc Jeanne, du Chêne-rogneux, se déclare nourrice. Elle semble avoir la charge de très nombreux enfants (notre illustration).

Programme des Journées Européennes du Patrimoine: week-end des 18 &19 septembre

dimanche 20 septembre à 15h

Nous vous invitons à l'ombre de nos chênes du petit conservatoire à partager un moment de théâtre pour tous : « Et Molière dans tout ça ! » Tout en racontant Molière et en jouant_ les scènes principales de son œuvre , Marie et Madeleine, deux comédiennes de théâtre, vont profiter de leur rôle et texte pour régler leurs comptes …
Vous serez les spectateurs privilégiés des coulisses et de leur loge durant toute la représentation.
Une comédie rythmée, pleine d'humour et de complicité avec le public…

Rappel:

durant ce week-end les Amis de Grosrouvre vous proposent des visites commentée de l'église et de ses peintures murales (samedi 12h à 18h, dimanche10h à 18h) ainsi qu'un concert de guitare classique par le guitariste Mexicain Morgan Szymansky Dimanche 19 septembre à 18h. Tarif 15€

Samedi 9 octobre à 20h30 , Concert des journées Ravel dans l'église de Grosrouvre

Pour ce concert , Jérôme Correas sera au clavecin et à la direction avec son ensemble Les Paladins avec les ténors Jean-François Lombard et Romain Champion. Au programme un portrait musical de Francois Couperin, compositeur baroque français cher à Maurice Ravel .
Concert nocturne (20h30) de musique Baroque où nous pourrons apprécier l'interprétation résolument théâtrale de ce magnifique ensemble dans notre église Saint Martin.

François Couperin
2ème Concert Royal : Prélude 1ère leçon de ténèbres pour le Mercredi Saint 2ème Concert Royal : Air contrefugué 1ère leçon de ténèbres pour le Mercredi Saint (suite) 2ème Concert Royal : Allemande fuguée
2ème leçon de ténèbres pour le Mercredi Saint 2ème Concert Royal : Air tendre 2ème leçon de ténèbres pour le Mercredi Saint (suite) 2 pièces pour clavecin : Les Moissonneurs, Les Barricades mystérieuses 3ème leçon de ténèbres pour le Mercredi Saint 1er Concert Royal : Gavotte 3ème leçon de ténèbres pour le Mercredi Saint

Infos et réservations :
Lesjournéesravel.com
01.34.86.96.10

Famille plus

L'association Famille Plus espère vous retrouver à la rentrée….

La crise sanitaire a impacté les activités de notre association. En septembre nous espérons une reprise complète !

- Echecs par un maître international, chaque samedi après-midi, hors vacances scolaires.
Renseignements : 06 03 45 48 21
- Conférences d'Histoire de l'Art un vendredi matin par mois à partir d'octobre. Renseignements Fano-Fontaine : 01 34 86 08 46
- Conférences d'Histoire de la Musique un jeudi après-midi par mois Renseignements Michèle Clémençot 01 34 86 83 65
- « Les Bibliophages » Club du livre une fois par mois le mardi de 17 h à 19h et une fois par trimestre mardi à partir de 17 h suivi d'un diner à thème chez un lecteur. Renseignements Yvette VIibert, 06 80 40 43 88
- Lire et faire Lire : de nombreux bénévoles transmettent avec passion le plaisir de la lecture aux enfants et adolescent. Renseignements Marie France HENRY 06 07 45 26 11
- Atelier Hatha-Yoga, lundi soir et jeudi soir de 19h15 à 20h30 et mardi matin de 9h15 à 10h30. Renseignements Stéphanie BOURSIER 06 84 82 77 03,
- Atelier Tai-Chi-Chuan et Qi-Gong, jeudi matin de 10h à 11 h. Renseignements Raphaël LESAUCE 06 08 33 91 83

Nous travaillons sur la programmation des sorties culturelles, une fois par mois. Nos représentants et les membres de la commission sociale poursuivent leur travail auprès de l'UDAF 78 afin de proposer aux familles informations, conseils, défense, appui et soutien.
Nous ne sommes pas aptes à ce jour à confirmer le vide dressing automne-hiver et le Babysit'Dating de septembre.

A très vite, Isabelle Ramain-Soudanne, Présidente.

Pour en savoir plus : **www.familleplus.org**

Théâtre et Sarabande

L'année théâtrale a été encore compliquée et éprouvante, mais grâce à la ténacité, l'adaptation et l'envie de chacun, les répétitions se sont poursuivi durant toute l'année en visio, à l'extérieur, en demi- groupes, masqués…… et les représentations auront bien lieu enfin les Samedi 3 et Dimanche 4 Juillet dans quatre spectacles : les enfants dans « Rumeurs au 13 rue Montcalm », les plus grands dans « La vie et théâtre », les adolescents dans « Arsenic et vieilles dentelles » et les adultes dans « Tous au musée ! »

La compagnie ***Théâtre et Sarabande*** aura également l'immense plaisir de vous présenter dès Septembre sa nouvelle création **« Et Molière dans tout ça ! ».** Nous avons hâte de vous retrouver nombreux. N'hésitez pas à visiter notre site. https://theatresarabande.wixsite.com/home

Les amis de Grosrouvre

Les Amis de Grosrouvre sont de retour !

À L'OCCASION DE LA
FÊTE DU VILLAGE
de 14h à 18h
samedi 3 et dimanche 4 juillet
LES AMIS DE GROSROUVRE
PROPOSENT
ŒUVRES DU TEMPS SUSPENDU
EXPOSITION COLLECTIVE
DE PEINTURES ET SCULPTURES
DANS LES SALLES COMMUNALES
ET DEUX PORTES OUVERTES D'ATELIERS
ENTRÉE LIBRE
DANS LE RESPECT DES RÈGLES SANITAIRES EN VIGUEUR

Après avoir animé le Printemps des cimetières les 22 et 23 mai derniers, nous vous proposons une rencontre avec les artistes de Grosrouvre à travers des visites d'ateliers et une exposition de peintures/sculptures, les 3 et 4 juillet prochains.

Enfin, à la rentrée, lors des Journées du Patrimoine, les 18 et 19 septembre, visites commentées de l'église Saint Martin et récital de guitare classique.

A vos agendas !

Les Amis de Grosrouvre œuvrent depuis plus de 30ans à la protection et à la valorisation du Patrimoine de Grosrouvre. Consultez notre site www.amisdegrosrouvre.fr, voyez ce que nous avons déjà réalisé et adhérez à notre association.

JOURNÉES DU PATRIMOINE
2021
GROSROUVRE
"Un voyage musical en Amérique latine"
RÉCITAL DE GUITARE
MORGAN SZYMANSKI

Dimanche 19 Septembre à 18h00
EN L'ÉGLISE SAINT MARTIN
Sous le patronage de l'association des
AMIS DE GROSROUVRE

Théâtre des cabotins

"Bas les Masques !" : c'est ce que nous espérons tous faire prochainement. Mais c'est également le titre du nouveau spectacle de la troupe de théâtre des "Cabotins" qui sera présenté au CML de Montfort L'Amaury les 20 et 27 novembre prochains à 20h30, ainsi que les 21 et 28 Novembre à 15h.

Pour ce retour sur scène après presque 2 ans d'absence dus à la pandémie, la troupe va vous présenter un spectacle positif, plein d'humour et d'énergie

La télévision a inventé quelque chose de grand : le zapping. Aussi le spectacle présenté empruntera à la télévision, ces passages d'une chaîne à l'autre, qui permettent ainsi d'évoquer et revisiter des scènes-cultes ("les tontons Flingueurs", "Oscar", brèves de comptoir", "la cage aux folles" ," Hotel du Nord",....) des auteurs (Pierre Dac, Francis Blanche, Raymnd Devos, Pierre Palmade...), Dans des extraits connus de tous.

LES CABOTINS

Rappel : La **divagation de chiens errants** sur la commune peut présenter un danger immédiat pour la sécurité des personnes. Tout animal errant sur le domaine public de la commune pourra être emmené dans une fourrière animale, par les services compétents, aux frais du propriétaire.

Les frais liés aux interventions des vétérinaires payés par la mairie (l'identification du propriétaire, les soins, etc.) seront refacturés au propriétaire du chien ou du chat par la mairie par l'envoi d'un titre de recette valant avis des sommes à payer.

NOUVEAU

Actualités par SMS à Grosrouvre

La Commune de Grosrouvre va bientôt proposer un service de transmission des actualités et des évènements particuliers de la commune par sms. Pour bénéficier de ce service et recevoir des SMS vous avertissant en direct des événements communaux, transmettez-nous votre numéro de portable : …….. (par mail ou en mairie)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées sur support papier et informatique par la commune de Grosrouvre afin de vous transmettre par SMS les actualités communales. Elles sont collectées par les agents de la commune et leur sont destinées. Elles sont conservées à validité. La base juridique du traitement repose sur votre consentement.
Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel (loi du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679), vous pouvez retirer votre consentement à tout moment au traitement de vos données ; vous pouvez également exercer vos droits d'accès aux données, de rectification, d'opposition, de limitation, ou d'effacement en contactant le Délégué à la protection des Données Personnelles de la collectivité en envoyant un courriel à dpd@cigversailles.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Planning du SIEED 2021

Ramassage des encombrants :
9 septembre 2021

Déchets végétaux :
du
lundi 19 mars 2021
Au
lundi 6 décembre 2021

Horaires mairie

Lundi : de 14H00 à 17H30
Mardi, jeudi : de 9H à 11H et de 14H00 à 17h30
Vendredi : de 9H à 11H et de 14H00 à 17h00
Samedi : de 9h00 à 12H00

Les élus assurent toujours une permanence le samedi matin de 10h à 12h. Le Maire, Yves LAMBERT et son premier Adjoint Paul STOUDER vous reçoivent également sur rendez-vous.

Madame O. Coste nous prie d'insérer

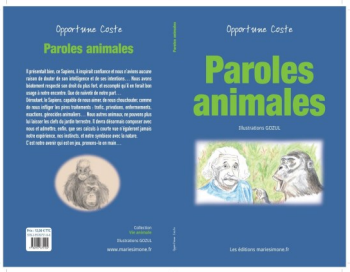

Plus d'informations :

http://www.shiatsu-cheval-chien.fr/opportune-coste.html

INFOS PRATIQUES

Horaires

Eté 2021

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Fermeture

Du lundi 02 Août
Au
Samedi 21 Août

Recommandés et colis seront à retirés à la poste de Montfort l'Amaury

Horaires d'ouverture mairie
Eté 2021

Du 12 juillet au 16 juillet et du 2 aout au 31aout
De 9h30 à 12H
et 14H à 17H

Permanence l'après midi du 19 juillet au 30 juillet de 14h30 à 17h

Ouvert tous les samedis matins de 10H à 12H
Sauf samedi 14 août

A PARTIR DU 31 MAI 2021, LE TRANSPORT A LA DEMANDE HOUDAN-MONTFORT SE DEVELOPPE

Île-de-France Mobilités (IDFM) a décidé de développer l'offre du Transport à la Demande Houdan – Montfort (TàD).
Ce projet de développement prévu pour le lundi 31 mai 2021, a été piloté par Ile-de-France Mobilités, et élaboré en étroite collaboration avec le Syndicat Inter-communal des Transport et d'Equipement de la Région de Rambouillet (SITERR) et la société Transdev, exploitante du réseau.
Il a pour objectifs d'offrir :
- Une desserte étendue du territoire, avec le rajout de 18 communes (8 communes appartenant à la Communauté de Communes du Pays Houdanais et 10 communes appartenant à la Communauté de Communes Coeur d'Yvelines) avec la création d'une 4ème zone ;
- Une évolution des jours de fonctionnement du service, fonctionnement 6 jours sur 7 avec des horaires adaptés la semaine et le samedi.

Le TàD Houdan-Montfort fonctionne désormais du lundi au vendredi de 9h à 15h30 et le samedi de 9h à 19h, toute l'année sauf les dimanches et jours fériés.
Les arrêts desservis par le TàD Houdan-Montfort sur la commune de Grosrouvre sont la Mairie et le carrefour des Haizettes.

Les arrêts cités ci-dessus permettent de rejoindre, depuis **la zone 3,** les points d'intérêts suivants :
- Centre-ville de Thoiry ***arrêt « Mairie »*** ;
- Musée d'art-naïf de Vicq ***arrêt « Croix Ferron »*** ;
- Centre-ville de Garancières ***arrêt « Mairie »*** ;
- Gare de Garancières-La Queue-lez-Yvelines ;
- Centre-ville de La Queue-lez-Yvelines ***arrêt « Place du Marché »*** ;
- Gendarmerie de La Queue-lez-Yvelines ***arrêt « Gendarmerie »*** ;
- Gare de Montfort-l'Amaury-Méré ;
- Piscine de Montfort-l'Amaury ***arrêt « Allée des Sycomores » ;***
- Mairie de Méré ***arrêt « Mairie »*** ;
- Centre de santé de Montfort-l'Amaury ***arrêt « Mairie »*** ;
- Lycée Jean Monnet à La Queue-lez-Yvelines.

Pour effectuer un trajet avec le TàD, il existe plusieurs titres de transport qui peuvent être utiliser :
• Les pass Navigo, Imagine R, Amethyste (37.90€/an) (forfait soit annuel, mensuel, hebdomaire) à recharger en gare,
• Les ticket T + (vendu à l'unité 2€), un carnet de 10 tickets T+ (vendu à 16.90€), un carnet de 10 tickets T+ tarif réduit pour les enfants de 4 à 10 ans (vendu à 7.45€) à acheter en gare, ou au dépôt de Transdev.

Pour réserver, il vous suffit de vous rendre soit :
- sur l'application : Appli TàD Ile-de-France Mobilités ;
- sur le site internet : tad.idfmobilites.fr ;
- via la centrale d'appel : 09 70 80 96 63 (du lundi au vendredi de 9h à 18h).

Fête du Village
GROSROUVRE

Concert Live
Ambre **9**

Feu de **St Jean**
Lampions

Restauration sur place
* Food **Truck**
* BBQ **Hot Dog**
* PopCorn **...**

BAR
Planche **Apéro**

Rendez-Vous
03
Juillet 2021
18h

Place du Village
Grosrouvre